

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/01/11  
N° 06

**DATE DE CONVOCATION :**

5 JANVIER 2024

**DATE D’AFFICHAGE :**

5 JANVIER 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Jean-Claude BOULARD, Annie COSME, Christelle DERROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Bruno TISON.

**Étaient absents excusés :**

Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Francis BELLUAU  
Anaïs BOUCHER donne procuration à Anne-Marie GARNIER  
Patrick BOULAY  
Lucas JUIGNÉ  
Laetitia ROSSI  
Julie HEUZARD  
Jean-Louis CECCANTI

**Secrétaire de séance :** Alain GALLET

**OBJET : Projet culturel du Collège Jean-Moulin – Demande de subvention exceptionnelle**

La Municipalité a été sollicité par Monsieur le principal du Collège Jean-Moulin, concernant un projet culturel que l’équipe pédagogique souhaite mettre en œuvre.

Ce projet fait suite à la visite des classes lors de la 42<sup>ème</sup> exposition Peinture-Dessin-Sculpture qui s’est déroulée du 30 septembre au 8 octobre 2023 à Marolles-les-Braults et consiste en l’acquisition d’une œuvre d’art réalisée par un artiste local.

Il s’agit de doter le collège d’une sculpture métal mettant en scène « *Le corbeau et le renard* » de Jean-de-la-Fontaine. Coût de l’opération 3 000 €.

Monsieur le Principal sollicite donc auprès de la commune l’attribution d’une subvention exceptionnelle afin de contribuer à son financement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l’attribution d’une subvention exceptionnelle et, le cas échéant d’en fixer le montant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SE PRONONCE** à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit du Collège Jean-Moulin pour un montant de 500 €.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze janvier deux mille vingt-quatre.

Francis BELLUAU,  
Maire,